



La Gazette

de Rouen N°95 - 02/04/05

Journal bimensuel de l'association Horizon Grand Rouen

Pour nous, c'est OUI !

L'Europe aide Rouen, voici quelques exemples:

Savez-vous que l'Europe aide au développement de nombreux projets dans notre Région, tant au niveau économique que social ? Voici quelques exemples qui nous concernent très directement : participation au Grand Projet de Ville de Rouen, construction du grand parc urbain de Grammont (débuté, près de la clinique Mathilde), construction du TEOR (travaux



en cours en centre ville), réalisation du projet Port 2000 (avec de nombreuses créations d'emploi en perspective), cofinancement du spectacle projeté sur la Cathédrale de Rouen « de Monet aux pixels », financement de nombreuses bourses pour étudiants pour des séjours en Europe (programmes SOCRATES et ERASMUS), renforcement du réseau Air Normand (étude de la qualité de l'air que nous respirons), etc ...

Editorial

OUI, OUI, OUI, OUI, OUI !

Pour quelles raisons faut-il voter oui au traité de constitution européenne ? Dans ce numéro et le suivant, des argumentaires sont développés. Voici, en résumé, les principales raisons pour le oui.

- 1) L'Europe s'est construite jusqu'à aujourd'hui autour du commerce et de l'économie. Il est temps de construire une Europe politique et sociale. C'est le sens de cette constitution.
- 2) L'Europe doit être plus démocratique : cette constitution renforce le rôle des parlements et des citoyens.
- 3) L'Europe doit être plus sûre : cette constitution renforce la coopération entre polices et justices.
- 4) Nous sommes maintenant 25 pays en Europe : il nous faut de nouvelles règles pour mieux fonctionner. Cette constitution nous les donne.
- 5) La France doit rester le moteur de la construction européenne afin de défendre nos valeurs, qui ont largement inspiré ce traité.

Bruno DEVAUX
Président
d' Horizon Grand Rouen
Tél. 06 60 77 96 30



Pour nous, c'est OUI !

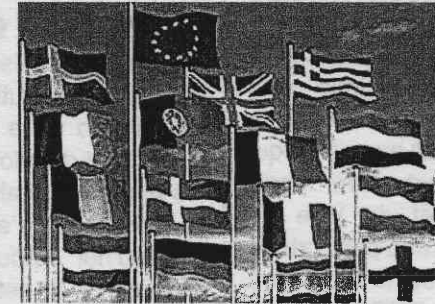
constitution européenne
= + de démocratie

Nous nous sommes souvent plaints de ne pas pouvoir intervenir directement sur les décisions européennes. Le nouveau traité ouvre aux citoyens de nouvelles perspectives de contrôle de l'exécutif européen. Il prévoit l'élection d'un Président pour l'Europe mais, surtout, il renforce le pouvoir de contrôle du parlement européen et des parlements nationaux. Le parlement européen sera ainsi co-décisionnaire du Conseil des ministres dans de nombreux domaines et il renforce ses pouvoirs en matière budgétaire. Les parlements nationaux ont, quant à eux, la possibilité de s'opposer à l'extension des champs de compétence du Conseil de l'Europe. Enfin, les citoyens européens pourront se mobiliser pour proposer un texte de loi à la commission européenne (droit d'initiative populaire).

constitution européenne
= + de sécurité

La constitution permettra de mieux protéger l'Europe à et dans ses frontières. Depuis 1993, les frontières avaient disparues pour les délinquants, mais pas pour

les policiers et les juges qui les poursuivaient ! Le traité prévoit d'abolir ces frontières pour la criminalité transfrontalière par la mise en place de deux structures de coopération « Eurojust » et « Europol ». Par ailleurs, la politique de contrôle des mouvements migratoires aux frontières de l'Union européenne sera renforcée par une harmonisation des règles d'entrée et du droit d'asile.



constitution européenne = + d'efficacité

L'immobilisme de l'Europe dans bien des domaines est lié à des procédures complexes, inadaptées pour une Europe à 25. La constitution définit des domaines où la majorité qualifiée suffira pour décider (55 % des Etats membres représentant 65 % de la population) : asile et immigration, protection des services publics, politique de la recherche et de l'espace, coopération policière et judiciaire, lutte contre la grande criminalité. Par contre, l'unanimité restera de rigueur sur la fiscalité, la défense et, pour partie, en matière sociale. Un ministre européen des affaires étrangères conduira une politique étrangère et de sécurité commune. Les coopérations renforcées entre Etats seront aussi possibles.

(à suivre dans le N° 96 de La Gazette)

LA GAZETTE DE ROUEN

24, place de la Rougemare 76000 Rouen - lagazette@aol.com - 06 60 77 96 30
Directeur de la publication : Bruno Devaux - Dépôt légal en cours - Imprimerie : Alphacopy Rouen